

## Questions au Feuilleton

## 2. Onze.

3. a) et b) M. V.H.B. Snow, Saint-Jean (T.-N.); sénateur M.L. Bonnell, Charlottetown (Î.-P.-É.); sénateur E.D. Hicks, Halifax (N.-É.); M. E.V. Flewelling, Fredericton (N.-B.); madame A. Morin, député, Québec (Québec); M. G.W. McGuire, Ottawa (Ontario); l'honorable B.J. Danson, Toronto (Ontario); sénateur G.L. Molgat, Winnipeg (Manitoba); M. R. Goodale, député, Regina (Saskatchewan); sénateur E. Hastings, Edmonton (Alberta); sénateur A.E.H. Heath, Victoria (C.-B.).

## LE PROJET DE DÉMONSTRATION ADAC

## Question n° 921—M. Dinsdale:

1. Combien coûte au total le lancement et l'exploitation des services ADAC entre Montréal et Ottawa?
2. Combien en a-t-il coûté pour adapter l'aéroport de Rockcliffe à ce service?
3. a) Combien d'appareils assurent ce service et de quel genre sont-ils, b) qui a acheté ces appareils, c) à quel prix?
4. Qui s'occupe de ce service de démonstration et combien de temps ce service durera-t-il?
5. Quelles subventions reçoit le service et de quel(s) niveau(x) de gouvernement?
6. Les provinces de Québec et de l'Ontario contribuent-elles financièrement à ce service de liaison interprovincial et, dans la négative, pourquoi?
7. Quelles ont été les recettes mensuelles du service depuis son inauguration?
8. Ce service fait-il partie a) d'un service de troisième niveau envisagé par le gouvernement, b) de la politique aérienne régionale du gouvernement, c) d'une autre politique?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** 1. Les dépenses d'investissement pour le projet de démonstration ADAC se sont chiffrées à 15½ millions de dollars, conformément au budget. Le coût total prévu d'exploitation pour la période de démonstration sera de l'ordre de 9½ millions de dollars. Le coût total du projet est donc censé être de l'ordre de 25 millions de dollars.

2. Le coût total de l'ADACport de Rockcliffe fut de 1,9 million de dollars, ce qui comprend la totalité des bâtiments, des chemins d'accès, du revêtement, des installations et du matériel.

3. L'avion employé est le DHC-6-300 (MdT). Il s'agit d'une version du Twin Otter modifiée pour permettre la mise au point et l'essai des règles de navigabilité et des procédures d'exploitation ADAC. Le ministère des Transports a acheté six de ces appareils au coût total de 5½ millions de dollars. Ce prix comprend les avions et les pièces, mais exclut le matériel de navigation.

4. Le ministère des Transports dirige le projet de démonstration. Trois groupes, au sein du ministère, ont des responsabilités opérationnelles majeures. L'Administration canadienne des transports aériens est chargée de la mise au point et de l'exploitation des ADACports, du système de navigation ADAC, des critères de certification et des procédures d'exploitation. Le Centre de développement des transports est chargé du contrôle scientifique et de l'évaluation des résultats de la démonstration. Airtransit est chargé de la commercialisation et de l'exploitation des services commerciaux ADAC. Le service de démonstration se poursuivra pendant près de deux ans.

5. Le ministère des Transports assume le coût total approximatif de 25 millions de dollars.

[M. MacDonald (Cardigan).]

6. Nous n'avons pas demandé aux provinces de contribuer au projet de démonstration, car il s'agissait non pas d'assurer un service de transport interprovincial, mais plutôt de mettre au point et d'éprouver un nouveau mode de transport. La mise au point des installations terrestres, des systèmes de navigation, des critères de certification et des procédures d'exploitation des nouveaux modes relève du ministère des Transports. A propos de l'appui provincial à des services de transport aérien du 3<sup>e</sup> niveau, je signale que lorsque l'Ontario a décidé de procéder à la démonstration NorOntair, la province a payé la totalité des frais d'équipement et d'exploitation.

7. Les recettes mensuelles sont les suivantes: juillet (1 semaine) et août, \$153,000; septembre, \$162,000 et octobre, \$182,000. Airtransit a transporté 25,100 passagers entre le 24 juillet et le 31 octobre pour un total de recettes de \$497,000. Au total, 8,500 passagers ont été transportés gratuitement lors de la période d'essai de ce nouveau service passager. Des relevés indiquent que cela révèle un niveau supérieur d'acceptation de ce mode de transport par le public voyageur.

8. Le projet de démonstration ADAC est considéré comme un étape dans la mise au point d'une politique à ce sujet.

## L'IDENTIFICATION DE LA MAISON BELMONT À LINCOLN (N.-B.)

## Question n° 955—M. Howie:

Au sujet de la réponse à la question n° 452, posée lors de la 2<sup>e</sup> Session du 29<sup>e</sup> Parlement, où en est l'enquête visant à identifier et à reconnaître officiellement la maison connue sous le nom de «Belmont» à Lincoln (Nouveau-Brunswick) comme la résidence de l'honorable Robert Wilmot, Père de la Confédération?

**Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a étudié le cas de la maison Belmont lors de sa réunion du 15 novembre 1974. Elle a estimé que cette maison semble présenter assez d'intérêt architectural pour justifier la rédaction d'un document architectural complet devant être examiné à la réunion suivante; en outre, la Commission a recommandé qu'en raison de ses rapports avec l'histoire, la maison Belmont soit considérée comme un lieu approprié pour l'apposition d'une plaque en l'honneur de Robert Wilmot, Père de la Confédération. Quand la Commission aura reçu le rapport d'enquête architecturale, elle pourra formuler une autre recommandation lors de sa réunion du printemps 1975, étant donné qu'un bâtiment peut être commémoré pour son importance aussi bien historique qu'architecturale sur le plan national.

## «DE LA COLLINE DU PARLEMENT», ARTICLE DE MITCHELL SHARP, PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ

## Question n° 984—M. Cossitt:

Au sujet de l'article paru le 21 novembre 1974 dans le *Record-News* de Smiths Falls (Ontario) et intitulé «De la colline du Parlement, par Mitchell Sharp, président du Conseil privé», a) quand le ministre a-t-il réellement écrit cet article, b) quel est le nom des personnes qui ont participé, d'une façon ou d'une autre, à la rédaction, à la préparation, à la révision et à l'expédition de cet article et celui des personnes qui sont employées par le Parti libéral du Canada, c) à combien de journaux a-t-on distribué cet article et d) a-t-il été distribué par le cabinet du ministre ou par le Bureau national du Parti libéral du Canada?